

JOURNAL D'AGRICULTURE,

ET

TRANSACTIONS

DE LA

Société d'Agriculture du Bas-Canada.

VOL. 3.

MONTREAL, JUIN, 1850.

NO. 6.

Une assemblée des Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada a eu lieu, à ses Salles, en cette ville, lundi, le 29 d'Avril 1850, plusieurs membres étant présents.

John Yule, Ecr., président de la Société, s'étant assis au fauteuil, a dit qu'on s'était adressé à lui de la part du Comité nommé pour arranger la Foire Industrielle qui doit être tenue en cette ville, cette année, préparatoirement à la Grande Exposition qui doit avoir lieu à Londres, en 1851, pour savoir quelle part la Société d'Agriculture du Bas-Canada prendrait au sujet, et alors la Résolution suivante a été proposée et adoptée unaniment:—

Résolu,—Que la Société, dans la vue de donner l'aide qui dépend d'elle au Comité nommé pour arranger la Foire Industrielle qui doit être tenue en cette ville, cette année, préparatoirement à la Grande Exposition qui doit avoir lieu à Londres, en 1851, nomme par la présente, John Yule, Ecr., Président, le Major Campbell et MM. Evans et Langevin, comme Comité pour agir conjointement avec celui de la Foire Industrielle, et que les Directeurs regrettent de ne pouvoir, faute de moyens, contribuer autrement à l'avancement des objets en vue.

Le Secrétaire a eu instruction d'adresser une lettre au Secrétaire du Comité pour l'arrangement de la Foire Industrielle, lui faisant connaître la Résolution précédente. D'autres affaires de la Société ont été discutées et les Résolutions suivantes ont été adoptées unaniment:—

1o. Que la Société d'Agriculture du Bas-Canada demande par requête à la Législature Provinciale d'amender l'Acte d'Incorporation de cette Société,—que dans la 6ème Section, le mot "neuf" soit remplacé par le mot "cinq," et que dans la 9ème Section, le mot "cinquante" soit remplacé par le mot "quinze."

2o. Qu'une autre requête soit présentée à la Législature Provinciale, pour demander une investigation, en la manière qui pourra paraître la plus convenable, afin de constater l'état présent de l'agriculture généralement, et les meilleurs moyens d'avancer l'amélioration de cet intérêt important.

3o. Que la Société voit avec regret que les dettes qu'elle a contractées pour la publication du Journal d'Agriculture, en Anglais et en Français, et la grande difficulté de recueillir les souscriptions, l'empêcheront de tenir la Foire ou Exposition Provinciale, qu'elle s'était proposé de tenir cet automne, avant l'année 1851. Que la Société croit néanmoins qu'elle n'aurait pas pu appliquer les fonds de la Société et l'aide accordée par la Législature, plus avantageusement qu'en répandant des connaissances utiles et des suggestions utiles, au moyen de ses journaux, et les Directeurs de la Société se flattent que la Législature et la population agricole approuveront le plan qu'elle a été obligée d'adopter.

4o. Qu'une pétition soit adressée à la Législature Provinciale, priant qu'un octroi en aide, d'un montant égal à celui qui a été fait à cette Société, l'année dernière, lui soit accordé dans la présente Session et annuellement.